

La redevance incitative se dessine

Le SIMER conduit depuis janvier 2018 une importante étude visant à redessiner notre service public de prévention et de gestion des déchets en vue d'atteindre les objectifs ambitieux de la Loi de Transition Énergétique (LTE). La deuxième phase, qui consiste en l'approfondissement technique du scénario retenu l'été dernier est en cours pour définir, en fin d'année, le modèle précis de notre service déchet de demain.

Un service public repensé pour faire face aux enjeux nationaux

D'ici 2025, il nous faut diviser par deux la quantité de déchets que nous enfouissons (cf. ci-contre).

Pour nous inciter à atteindre cet objectif, l'État va augmenter très fortement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue sur chaque tonne enfouie. En 2019, son montant est de 17€/tonne, il passera progressivement d'ici 2025 à 65 €/tonne.

Chaque année, 22 000 tonnes sont enfouies, le surcoût serait donc supérieur

LES OBJECTIFS 2025, DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

- 50 %
de déchets enfouis dans le sol par rapport à 2010



65 %
de déchets recyclés



TRI
des déchets alimentaires



à 1 million d'euros si nous n'étions pas capables de réduire fortement notre production de déchets.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place depuis 1 an une démarche participative pour recueillir l'avis de la population et des élus pour savoir dans quel sens nous devons faire évoluer notre service.

Vers une tarification ajustée à la production de déchets

Au terme de cette consultation, les élus du SIMER se sont prononcés le 27 septembre 2018 pour la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du périmètre syndical.

Cette décision résulte de la volonté de la population de voir évoluer sa facture en partie en fonction de sa production de déchets, mais aussi des bons résultats obtenus par d'autres collectivités en redevance incitative en matière de réduction des déchets. En effet, l'expérience des territoires qui ont mis en place la redevance incitative montre qu'en moyenne la production d'ordures ménagères résiduelles passe de 200 Kg/hab par an à 120 Kg/hab : soit - 40 %.

En parallèle, les quantités de déchets recyclables contenus dans les sacs jaunes augmentent de 25%.

Prendre le temps de bien penser les changements

Ce positionnement fort de nos élus pour la redevance incitative, nous conduit désormais dans la phase finale de notre étude. Il convient maintenant de définir les modalités techniques et financières de mise en place du dispositif.

En effet, modifier la collecte de nos déchets nécessite un travail technique rigoureux pour dimensionner les services (tournées et matériels de collecte,...), des investissements conséquents (bacs à déchets, bennes à ordures adaptées,...) ainsi qu'un travail d'information et de sensibilisation de tous.

C'est donc à partir de 2021 que vous constaterez de réelles modifications de services dans votre quotidien.

 Toute l'information sur le service déchet de demain sur www.simer86.fr

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

